



Conseil Général  
1513 Hermenches

## Extrait de Procès-verbal

---

Séance : 29 septembre 2021  
Présidence : Jean-Luc Danalet  
Objet : Demande d'autorisation générale de la Municipalité de statuer sur les aliénations et acquisitions immobilières, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés jusqu'à Frs. 20'000.- par cas, pour la législature 2021-2026

---

Le Conseil Général d'Hermenches

- vu le préavis municipal n° 07 / 2021 du 7 septembre 2021
- ouï le rapport de la Commission de gestion
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour de la présente séance,

DECIDE

à main levée et à la majorité des membres présents

1. d'accorder à la Municipalité pour la durée de la législature 2021-2026 une autorisation générale de statuer sur les aliénations et les acquisitions immobilières, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés dans une limite ne pouvant pas dépasser Frs. 20'000.- (vingt mille) par cas, charges éventuelles comprises.

Ainsi délibéré en séance du 29 septembre 2021.

Jean-Luc Danalet  
Président

Laetitia Déglon  
Secrétaire